

LES ENTREPRISES DU VOYAGE

CONSEIL DES DISTRIBUTEURS ET ASSEMBLEURS DE VOYAGES

Relevé de décisions Réunion du 12 septembre 2017

Sont présents ou représentés :

Mme Marie BANDER
MM. Bertrand BILLEREY – Berkat CHIHAOUA – Jean-Marie SEVENO

Sont excusés

Mmes Sylvie DELFORGE – Séverine GARGUILO – Michelle LAGET-HERBAUT – Adriana MINCHELLA – Nadia VAN CLEVEN
MM. Olivier ABERGEL – Bernard BOISSON – Pierre CREUZE – Pascal de IZAGUIRE – Nicolas DELORD – Michel DINH – Muhammet DURSUN – Yannick FAUCON – Jean-Marc FOLLINET – Jean KORCIA – Laurent LHOMME – Alexandre RANQUE

Sont également présents :

Mmes Valérie BONED – Catherine BUQUET
M. Jean-Marc ROZÉ

Ordre du Jour

1. IFTM Top Resa : présence et rôle des EdV
2. Journées des Entrepreneurs du Voyage à Lille
3. Vente de « package » de certains hôteliers en direct hors réglementation (exemple Lux sur site internet => pas d'immatriculation Atout rance, pas de garantie financière ... mais vente de package aérien + hébergement) ; quel recours pour les agences de voyages ?
4. Réflexion nouvelle communication auprès des distributeurs sur l'utilité et les avantages de l'adhésion aux EdV et de la carte Agent de voyages EdV
5. Baromètre d'activité
6. Recrutement, formation, quelles actions à mener pour pallier au manque d'expertise ?
7. Transposition de la directive voyages à forfait
8. Air Berlin
9. Questions diverses.

Marie BANDER remercie de leur présence les membres du Conseil ayant pu venir à cette réunion, un jour de grève.

1 – IFTM Top Resa : présence et rôle des EdV

Jean-Marc ROZÉ précise, que comme chaque année, les EdV accueilleront sur leur stand l'APST, Atout France, IATA et TravelPro Formations.

L'équipe des permanents des EdV accueillera et répondra à toutes les questions des visiteurs. Une permanence juridique sera présente tous les jours et répondra aux questions des adhérents.

Le 26 septembre, Jean-Pierre MAS interviendra sur une table-ronde « comment intégrer la sûreté à l'offre de voyage loisir ».

Le 28 septembre, Richard SOUBIELLE et Jean-Pierre MAS présenteront le bilan de la saison estivale à partir des résultats des mois de juillet et d'août ainsi que les tendances observées depuis le début de l'année.

2 – Journées des Entrepreneurs du Voyage à Lille

Marie BANDER rappelle que les Journées des Entrepreneurs du Voyage auront lieu du 22 au 24 novembre à Lille.

Les thèmes des séances plénières et des ateliers de travail est en cours d'élaboration. Concernant les ateliers : IATA, transposition de la directive voyage à forfait,

Le Président d'Air France, Jean-Marc JANAILLAC, a confirmé sa présence. En attente de réponse de Guillaume PEPY, Président de la SNCF, et de Sébastien BAZIN, Président d'AccorHotels.

3 – Vente de « package » de certains hôteliers en direct hors réglementation (exemple Lux sur site internet => pas d'immatriculation Atout France, pas de garantie financière ... mais vente de package aérien + hébergement) ; quel recours pour les agences de voyages ?

Marie BANDER signale que Lux resorts & Hôtels propose sur la page d'accueil de son site internet des packages hôtel + vol, et ce sans immatriculation.

Jean-Marc ROZÉ confirme qu'un courrier va être adressé à Lux afin de leur rappeler la réglementation et leur demander de se mettre en conformité.

Il signale que les EdV ont de nombreux cas de commerce illégal à traiter.

4 – Réflexion nouvelle communication auprès des distributeurs sur l'utilité et les avantages de l'adhésion aux EdV et de la carte Agent de voyages EdV

Jean-Marc ROZÉ signale qu'un document présentant les services des EdV est en cours de réalisation.

5 – Baromètre d'activité

Jean-Marc ROZÉ commente les tendances des ventes tourisme pour le mois d'août.

Il signale que le tour de table fait lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 6 septembre faisait ressortir globalement une satisfaction des ventes et réservation en juillet et août.

Résultat du Baromètre

Tendance des départs (août 2017/2016)

	Nbre de passagers	Volume d'affaires	Panier moyen
France	+2 %	-4 %	-5 %
Moyen courrier	+3 %	+5 %	+2 %
Long courrier	+6 %	+1,5 %	-1 %

Tendance des départs cumulés (janvier à août 2017 vs 2016)

	Nbre de passagers	Volume d'affaires	Panier moyen
France	0 %	-4 %	-4 %
Moyen courrier	+5 %	+4 %	-1 %
Long courrier	+9 %	+3 %	-5 %

Afin de compléter le baromètre, Jean-Marie SEVENO suggère que EdV demande aux réseaux de fournir leurs données.

Jean-Marc ROZÉ fait également un point sur les chiffres BSP d'août :

Volume d'affaires : + 7,06 % / Cumul depuis janvier + 5,15 %

Documents : + 8,80 % / Cumul depuis janvier : + 6,13 %

Il signale que les défauts de paiement représentent 0,009 % (512 K€).

6 – Recrutement, formation, quelles actions à mener pour pallier au manque d'expertise ?

Lors des réunions de Conseil, il est apparu que les agences avaient des difficultés à recruter certains personnels, tels que des billettistes, des conseillers voyages.

Valérie BONED signale avoir rencontré l'AFTRAL, organisme de formations, qui est prêt à construire des modules de métiers.

Un travail doit être réalisé avec les Conseils afin de définir précisément les profils souhaités.

7 – Transposition de la directive voyages à forfait

Valérie BONED précise qu'un rendez-vous a eu lieu avec le Conseiller technique affaires économiques internationales au Cabinet du Premier ministre qui sera chargé de préparer l'arbitrage sur la responsabilité.

Valérie BONED rappelle qu'avec le nouveau texte, qu'un travail va être fait sur les nouvelles conditions générales de vente, les bulletins d'inscription.

Des barèmes standards pour les frais d'annulation vont être définis.

Une réflexion va être menée avec les Producteurs pour définir quel texte sera applicable pendant la période transitoire de 6 mois entre la promulgation du texte et la mise en application.

Valérie BONED conseille aux Distributeurs de négocier au plus tôt les contrats avec les fournisseurs.

8 – Air Berlin

Jean-Marc ROZÉ fait un point sur Air Berlin qui a déposé le bilan. Le gouvernement allemand a décidé de garantir un prêt de 150 millions d'euros.

IATA a reçu un dépôt de la compagnie afin de la maintenir dans le BSP au moins jusqu'au 21 septembre.

Aucun remboursement n'est autorisé par la compagnie concernant les billets émis avant le 15 août, date du dépôt de bilan, en vertu de la réglementation allemande sur les faillites.

Concernant les billets en code share, si l'agence a émis sur des documents Air Berlin des vols opérés par d'autres compagnies, les billets ne seront pas honorés par l'operating carrier en cas de défaillance, dans le cas inverse, vols Air Berlin mais documents émis par une autre compagnie, la compagnie propriétaire du document pourra soit le rembourser, soit l'accepter au transport sur un de ses vols.

Depuis le règlement BSP bimensuel, Jean-Marc ROZÉ fait remarquer qu'il est moins pertinent de faire un recours en référé pour bloquer les sommes auprès du BSP, d'ailleurs, en cas de cessation d'activité de la compagnie. IATA pourrait demander aux agences de déduire les ventes de leur paiement au BSP ce qui rendrait toute action impossible.

9 – Questions diverses

Prochaine réunion : 9 novembre 2017 à 10H00 aux Entreprises du Voyage.